

Déclaration préalable

Retraite d'un agent de la fonction publique (titulaire et non titulaire)

Mis à jour le 06 juillet 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Comment faire si...

- **Je prépare ma retraite**
- **Tous les «Comment faire si... (particuliers) »**

Les informations disponibles à partir de cette page détaillent les principales règles concernant la retraite des fonctionnaires civils et contractuels des 3 fonctions publiques. Ces éléments sont présentés à titre d'information, et ne suffisent pas à estimer la date de votre départ à la retraite, ni le montant de votre future pension. Pour tout information concernant votre cas personnel, adressez-vous à votre administration ou directement à votre caisse de retraite.

Avant la retraite

- **Droit à l'information du futur retraité**
- **Rachat des années d'études**

Âge de départ à la retraite

- **Âge minimum de départ à la retraite du fonctionnaire**
-

Âge minimum de départ à la retraite du contractuel

- Limite d'âge

Départ à la retraite anticipé

- Carrière longue
- Handicap
- Fonctionnaire parent d'un enfant handicapé

Retraite à taux plein

- Taux plein du fonctionnaire
- Taux plein du contractuel

Pension de retraite de base

- Calcul de la pension
- Services pris en compte
- Rétablissement au régime général
- Majoration de la pension
- Décote
-

Minimum garanti

- **Cumul emploi - retraite de base**

Pension de retraite complémentaire

- **Retraite complémentaire des fonctionnaires (RAFP)**
- **Retraite complémentaire des agents non titulaires (Ircantec)**

Pour en savoir plus

- [Site info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) - Information pratique - Groupement d'intérêt public Info retraite
- [Site des retraites des fonctionnaires de l'État](#) - Information pratique - Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances
- [Site de la CNRACL](#) - Information pratique - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- [Site du RAFP](#) - Information pratique - Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP)
- [Site de l'Ircantec](#) - Information pratique - Institution de retraite complémentaire - agents non titulaires de l'État et des collectivités (Ircantec)

Voir aussi...

- **Retraite des salariés du secteur privé (particuliers)**



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/urbanisme/declaration-prealable?publication=N379>